



Réunion du groupe de travail « Sentiers » du site Natura 2000 de la « Vallée du Canut » Compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2013

M. Emile BESNEUX, représentant de la mairie de Lassy a présidé, le 22 octobre 2013, la réunion du groupe de travail « Sentiers » du site Natura 2000 « Vallée du Canut ».

Étaient présents :

- Emile BESNEUX, Conseiller municipal de Lassy
- Marcel MANDON, Conseiller municipal de La Chapelle-Bouëxic
- Dimitri BOILEVIN, Stagiaire à la mairie de La Chapelle-Bouëxic
- Dominique FOURGEROUX, Communauté de communes ACSOR
- Louise MORIN, Apprentie à la Communauté de communes ACSOR
- Terokasy RADIO, DDTM 35
- Jean-Philippe HUERTAS, DDTM 35,
- Jean-François LEBAS, Conseil général d'Ille-et-Vilaine (CG35)
- Florian GUERINEAU, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 35
- Robert HOULLIER, Associations « Eaux et Rivières de Bretagne » et « Libre Canut »
- Bernard HOUSSAIS, Comité départemental de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine (CDRP 35)
- Corinne LE GUEN, Association A Cheval en Ille-et-Vilaine (AACIV)
- Gaëlle PORNON, Pays touristique des Portes de Bretagne
- Monique VIGNE, Associations « Le pont de pierre » et « Eaux et Rivières de Bretagne »
- Jean-François HERBINOT, SCOT du Pays des Vallons de Vilaines
- André LIBEAU, Association « Libre Canut »
- Jacky BLANCHARD, Association « Libre Canut »
- Serge LAUNAY, Club cyclotourisme et VTT de Chavagne

Étaient excusés :

- Christine SEITZ, Association A Cheval en Ille-et-Vilaine (AACIV)
- Philippe BAUDRON, Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- Pierre LEMOINE, Comité départemental de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine (CDRP 35)
- Daniel LE PORT, Club VTT de la Vallée du Boël
- Frédéric NOEL, Représentant du « GRETIA » et de « Bretagne vivante »
- Murielle-Anne LEFORT, Chargée de mission « biodiversité », DREAL Bretagne

Objectif de la Réunion

Actualiser la carte des sentiers qui avait été validée en 2007 sur le site pour validation en COPIL.

Ordre du jour

1. Rappel de la démarche Natura 2000 ;
2. Présentation de l'inventaire des sentiers réalisé en 2012-2013 ;
3. Présentation de l'étude « fréquentation » du pays touristique des portes de Bretagne ;
4. Discussion.

Déroulement de la réunion

Un tour de table est réalisé.

Le diaporama projeté en séance étant joint à ce compte rendu, seules les discussions sont retranscrites ci-après.

Rappels Natura 2000

G. LE CUNFF présente, via le diaporama ci-joint, quelques rappels sur le site Natura 2000. Cette présentation ne suscitant pas de questions ou remarques particulières, le groupe de travail passe au point suivant.

Recensement des sentiers

Suite à la présentation des résultats, J.-F. LEBAS intervient en disant que selon lui, il est nécessaire de s'appuyer sur les organismes de randonnée pour re-sensibiliser les randonneurs. Il faut communiquer sur les chemins validés et pas sur les autres.

M. VIGNE intervient sur le fait que le randonneur vient sur le site avec un topoguide, il va donc suivre les sentiers balisés. C. LE GUEN répond qu'il existe plutôt deux pratiques : les randonneurs avec un topoguide et les locaux qui viennent se balader.

Pour A. LIBEAU, les principaux problèmes résultent des habitudes que les gens ont prises, il faut donc leur faire changer leurs habitudes. G. LE CUNFF répond qu'il faut donc trouver les outils adéquats pour les convaincre.

F. GUERINEAU s'interroge sur l'existence de tous les sentiers non validés : existaient-ils déjà en 2007, lors de la première validation des sentiers ? G. LE CUNFF répond que certains d'entre eux existaient effectivement déjà mais que leur nombre a augmenté entre 2007 et 2013. Elle rappelle que l'objectif de la réunion est de valider des sentiers pour ensuite pouvoir mettre en place une communication spécifique afin d'expliquer l'ouverture ou non de tel ou tel sentier.

NB : Afin d'illustrer ce propos, deux cartes détaillant l'évolution des sentiers entre 2007 et 2013 sont jointes à ce compte rendu (Annexe 1).

M. MANDON demande si seuls les sentiers inscrits au PDIPR sont validés. G. LE CUNFF répond que sur la commune de La Chapelle Bouëxic, des sentiers ont été validés lors du groupe de travail de 2007 sans pour autant être inscrits au PDIPR. M. VIGNE signale que dans ce cas, ils ne sont pas balisés. M. MANDON exprime alors le souhait de la commune de La Chapelle Bouëxic de valider officiellement les sentiers pour faire découvrir la vallée.

S. LAUNAY demande s'il existe des secteurs très sensibles sur le site, au niveau desquels il y a de fortes réserves quant à la validation de sentiers. J.-F. LEBAS répond que sur les parcelles dont le Département d'Ille-et-Vilaine est propriétaire, il y a effectivement des secteurs très sensibles notamment sur la partie de la Briantais (landes blanches), concernée par un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope). En effet, il y a réglementairement des contraintes pour la gestion de ces milieux. Le long du Canut est également un secteur à préserver puisqu'il s'agit d'une zone de tranquillité où de nombreux mammifères (la loutre notamment) peuvent vivre. En 2007, le fait d'éviter de fréquenter ces zones avait été validé. J.-F. LEBAS termine en exprimant sa position : le secteur des landes blanches et les rives du Canut sont deux zones très sensibles qu'il faut fermer au public. M. VIGNE intervient en disant que, pourtant, certains topoguides indiquent encore un sentier le long du Canut comme circuit de randonnée, ce circuit n'est donc plus utilisable à ce jour. B. HOUSSAIS précise que dans le cas du circuit en question, il s'agissait d'un problème juridique (parcelle privée) et demande s'il y a en plus des contraintes écologiques à cet endroit. J.F. LEBAS répond par l'affirmative et B. HOUSSAIS signale que le guide n'est plus diffusé aujourd'hui.

Etude « fréquentation » du pays touristique des portes de Bretagne

Suite à la présentation de l'étude, A. LIBEAU demande si l'enquête réalisée a porté également sur le but des promeneurs interrogés. S'agit-il d'une promenade digestive ? De randonnée ? De promenade à but paysager ? De cueillette des champignons ? G. PORNON répond qu'à sa connaissance, la question n'a pas été posée. Il semble difficile à A. LIBEAU de décider de l'ouverture ou la fermeture d'un sentier sans savoir par qui et pourquoi il est emprunté. Selon lui, les randonneurs « extérieurs » ne posent pas de soucis puisque, ne connaissant pas le site, ils suivent les sentiers balisés. En revanche, les « locaux » qui connaissent bien le site, ont un intérêt spécial sur le site. Il serait donc intéressant d'étudier leurs attentes, même s'il est conscient que ce public est difficile à toucher car il s'agit d'individuels. J.-F. LEBAS précise que cela nécessiterait une enquête plus longue (une année complète d'enquêtes qualitatives par exemple).

B. HOUSSAIS demande si l'étude a été menée pendant les travaux et la fermeture du sentier menant au moulin

du Ritoir. D. FOURGEROUX répond que le sentier est rouvert au public depuis plus d'un an. De plus, les arrêtés interdisant l'accès au chantier de la maison des énergies ont été systématiquement arrachés donc tout le monde pouvait théoriquement passer. Il souhaite ajouter que le terme « maison des énergies » doit maintenant être utilisé en lieu et place du « moulin du Ritoir ». B. HOUSSAIS est surpris de cette réouverture et dénonce un manque de communication. J.-F. LEBAS demande confirmation de l'ouverture des sentiers au niveau de la maison des énergies puisqu'au départ du projet, la question des sentiers avait été soulevée à savoir si ces derniers allaient être conservés autour de la maison des énergies. D. FOURGEROUX indique qu'une déviation a effectivement été proposée et balisée lors des travaux mais le sentier initial est aujourd'hui rouvert tant aux équestres qu'aux pédestres.

M. VIGNE exprime le souhait de voir conservée la boucle de déviation comme variante puisqu'elle était intéressante.

C. LE GUEN indique que la déviation équestre était différente de celle proposée pour les pédestres pour que les chevaux ne descendent plus à la maison des énergies. Elle demande confirmation que les chevaux pourront à nouveau passer autour du moulin. J.-F. LEBAS précise que dans cette hypothèse, fréquentation équestre et groupes scolaires se côtoieraient. Il y aura donc nécessité de communiquer à ce sujet, afin d'informer l'ensemble des usagers si la communauté de communes a donné son aval. Le seul problème évoqué par D. FOURGEROUX est le passage des chevaux au niveau des bâtiments (ils longent actuellement le bâtiment sur sa gauche mais le passage est étroit et stabilisé et n'est donc pas fait pour les chevaux. Cela nécessite donc une redirection du public afin que les chevaux passent sur la droite du bâtiment. A. LIBEAU demande quelle est la fréquentation équestre autour du bâtiment. D. FOURGEROUX répond que lors des travaux, les équipes de chantiers ont vu du monde (équestre et pédestre) quasiment tous les jours, malgré l'interdiction et quelle que soit la période de l'année.

S. LAUNAY intervient en disant que les sentiers équestres peuvent, selon lui, accueillir également les VTT sans risque pour la préservation des habitats et espèces. M. MANDON abonde en disant qu'une association de la commune pratique déjà du VTT sur les sentiers du site situés sur la commune de La Chapelle Bouëxic toutes les semaines.

Travail sur les sentiers recensés

Suite aux discussions sur le recensement des sentiers, G. LE CUNFF propose au groupe de travail de reprendre chaque sentier et de prendre la décision collective de les ouvrir ou fermer au public. Pour cela, il est convenu que sur les plans en format A1, les sentiers fermés au public seront barrés en orange, les sentiers ouverts seront surlignés en bleu et ils seront surlignés en vert quand ils seront potentiellement validés mais que certains aspects doivent être confirmés (notamment au niveau du foncier et de l'impact sur les habitats d'intérêt communautaire)

La carte récapitulative des discussions est jointe à ce compte rendu (Annexe 2). Un zonage a été réalisé sur le site afin de pouvoir visualiser plus précisément les tracés retenus en groupe de travail.

Il est entendu en groupe de travail que ces sentiers seront proposés au prochain COPIL pour validation. Une communication adaptée sera mise en place, elle fait l'objet de la suite de la réunion.

Discussion sur la communication autour des sentiers

Les moyens de communication :

Plusieurs moyens de communication sont mis en avant par le groupe de travail :

- Presse
- Travail sur les plaquettes existantes
- Bulletin municipal
- Site web
- Diffusion des informations aux organismes de tourisme (ex : offices de tourisme)

A. LIBEAU ajoute qu'il ne faut pas communiquer (notamment par voie de presse) avant que tout soit mis en place sur le terrain.

Le balisage des sentiers :

G. PORNON intervient en disant qu'il faut baliser les sentiers praticables (validés en groupe de travail) et expliquer pourquoi le reste n'est pas ouvert au public.

R. HOUILLER propose un balisage fléché et numéroté au kilomètre suivant les distances à parcourir

A. LIBEAU indique que selon lui, il faut éviter de mettre en place trop de boucles sur le site. Pour cela, il faut trouver une certaine cohérence sur le site pour définir quelques boucles. Les sentiers ne faisant pas partie de boucles seront plus destinés aux locaux. Ils seront malgré tout ouverts et balisés. J.-F. LEBAS s'interroge sur la mise en place concrète de ce système. A. LIBEAU répond qu'il faut pour cela mettre en place un balisage spécial. J.-F. LEBAS abonde cette idée et propose la couleur jaune (couleur utilisée sur les autres espaces naturels sensibles du département pour les sentiers validés). A. LIBEAU craint que cette couleur ne trompe les randonneurs en leur laissant à penser qu'ils s'engagent dans une boucle. J.-F. LEBAS répond qu'il y aura des plans pour éviter cela. M. VIGNE intervient en disant qu'il faudra donc refaire des fiches pour les boucles. G. PORNON ajoute qu'il faudrait également prévoir des bornes d'information sur le site pour visualiser les sentiers et resituer ce qu'on peut faire sur le terrain. M. MANDON abonde ce propos et précise que c'est exactement ce que la commune de La Chapelle souhaite faire sur le site. J.-F. HERBINOT intervient alors en se posant la question si le sujet est bien respecté. Il ne faut pas, selon lui, avoir une communication uniquement sur les sentiers mais qu'elle soit plutôt spécifique à Natura 2000. Elle pourrait alors englober la pratique de la randonnée ainsi que la sensibilisation du randonneur. Il faut faire attention au risque de démultiplication de l'information puisque chaque structure (pays, communauté de communes, département, associations locales etc.) va avoir sa propre communication. Il faudrait, selon lui, mettre en place une communication Natura 2000 sur ce site, regroupant tous les usages présents sur le site.

M. VIGNE signale qu'il faudra des fiches si le balisage d'une seule couleur est validé, afin que les randonneurs désireux de faire une boucle ne soient pas démunis. J.-F. LEBAS abonde mais demande où les promeneurs pourront-ils trouver l'information (sur le site ou dans les autres offres touristiques du territoire).

G. LE CUNFF demande si le souhait du groupe de travail est bien de mettre en place un seul type de fiche de randonnée (même charte, même couleur) mais également un seul type de balisage, qui seraient identifiés et utilisés par l'ensemble des acteurs et des offres touristiques du site. M. VIGNE répond que oui, il faut un bon usage du site avec ses contraintes. J.-F. HERBINOT insiste sur le fait qu'il ne faut pas de balisage sur les sentiers fermés mais que sur les autres, il est nécessaire d'obtenir une cohérence dans le balisage. J.-F. LEBAS revient sur le point d'accorder le balisage sur l'ensemble du site (le jaune est à nouveau proposé), sur lequel pourront s'appuyer des boucles mais sur papier uniquement et non matérialisées par un balisage supplémentaire. F. GUERINEAU propose de rajouter un symbole ou pictogramme (exemple un point rouge) à côté du balisage initial quand c'est une boucle. J.-F. LEBAS intervient en disant que le problème dans ces cas là est la multiplication des symboles et couleurs sur les points de balisages pourraient perdre les randonneurs, d'autant plus que les couleurs choisies pourraient s'apparenter à d'autres significations (par exemple, le orange est actuellement utilisé pour les sentiers équestres et les points et triangles rouges peuvent représenter les sentiers VTT). B. HOUSSAIS donne l'exemple d'une autre région (les Alpes-Maritimes) qui utilise des numéros à chaque intersection. Ainsi, tout le monde utilise les références numérotées pour concevoir ses propres boucles, ces numéros étant également insérés dans les cartes IGN.

La mise en place du balisage :

La question est posée de savoir qui met en place le balisage. M. VIGNE répond que l'association du pont de pierre fait habituellement le balisage du chemin des landes. J.-F. LEBAS ajoute que sur les autres espaces naturels sensibles du département, les équipes en régie font le balisage avec des équipes de baliseurs (associations locales). M. VIGNE répond qu'ils l'ont effectivement fait la première fois avec l'équipe du Département sur le chemin des landes avant d'être en autonomie. Il faudra, selon elle, refaire ce travail très précis de repérage des sentiers validés sur le terrain, avec l'équipe du Conseil général, avant de pouvoir les baliser. Elle précise qu'il faudra dans un premier temps être au point sur les boucles proposées. J.-F. LEBAS intervient sur ce point en disant qu'il faut d'abord baliser les sentiers ouverts, sans pour autant parler de boucles dans un premier temps. Il demande ensuite qui balise les différentes boucles déjà existantes sur le site :

- M. VIGNE indique que l'association du pont de pierre balise le chemin des landes
- D. FOURGEROUX répond que sur le territoire de l'ACSOR, l'entretien et le balisage des boucles locales sont faits en interne par la communauté de communes (par le biais de chantiers d'insertion) avec l'appui des associations locales et le CDRP (Comité Départemental de Randonnée Pédestre). La communauté de communes n'intervient pas sur l'Equi-breizh ni sur les sentiers équestres. En revanche sur le site en lui-même, sans accord préalable entre les deux parties, le Département s'occupe intégralement des sentiers sur l'ensemble du périmètre du site.
- C. LE GUEN indique que l'AACIV intervient sur les sentiers équestres avec le Département. Le Conseil général pose les panneaux et le balisage en lui-même est réalisé par les équipes de l'AACIV.

J.-F. LEBAS pense qu'il est intéressant de poursuivre en ce sens avec une entente entre structures (gestionnaire du site et associations représentant les randonneurs). M. VIGNE ajoute que sur les sentiers déjà balisés, les associations s'occuper seules du balisage. En revanche, il faut refaire le balisage au niveau de la maison des énergies. C. LE GUEN ajoute qu'il en va de même pour les sentiers équestres. Elle propose également d'utiliser un seul support pour les différents balisages (équestres, pédestres, etc.)

Moyens de dissuasion du public :

B. HOUSSAIS indique que les bifils fonctionnent très bien pour les secteurs où il ne faut pas permettre le passage.

A. LIBAU ajoute que des ajoncs mis sur des sentiers restreints permettent d'éviter le passage des promeneurs. F. GUERINEAU poursuit en disant qu'il préconise également ce genre d'action dans le cadre du travail réalisé sur le site par la FDAAPPMA pour les passages à gué (épineux mis en tas) identifiés comme superflus. Il ajoute que cela ne se prête toutefois pas dans chaque situation. J.-F. LEBAS poursuit en disant qu'il peut y avoir un problème par rapport à la réglementation sur les risques incendies (sur Baulon et Lassy notamment qui sont en risque fort sur le département). En effet, l'entassement de bois sec n'est pas autorisé dans ces cas. En revanche, la plantation est possible. J.-F. HERBINOT indique que l'idéal serait une reconstitution du milieu sur les secteurs qui ne doivent pas être empruntés, il faut aider le milieu à se refermer. J.-F. LEBAS termine sur ce point en expliquant que sur les parcelles du Département, de nombreuses méthodes ont déjà été tentées (bifil, clôture, barrière) sans succès. L'aménagement ayant été refait cinq fois dans certaines situations.

Clôture de la réunion

Pour pouvoir poursuivre les discussions, G. LE CUNFF propose de mettre en place un groupe de travail « communication » qui sera axé sur la signalisation des sentiers ouverts et la dissuasion concernant les sentiers fermés au public.

La réunion est officiellement clôturée par E. Besneux à 12h45.

Rappel des coordonnées de Gwendoline LE CUNFF pour toute question :

Mail : gwendoline.le-cunff@cg35.fr

Téléphone : 02 99 02 20 73

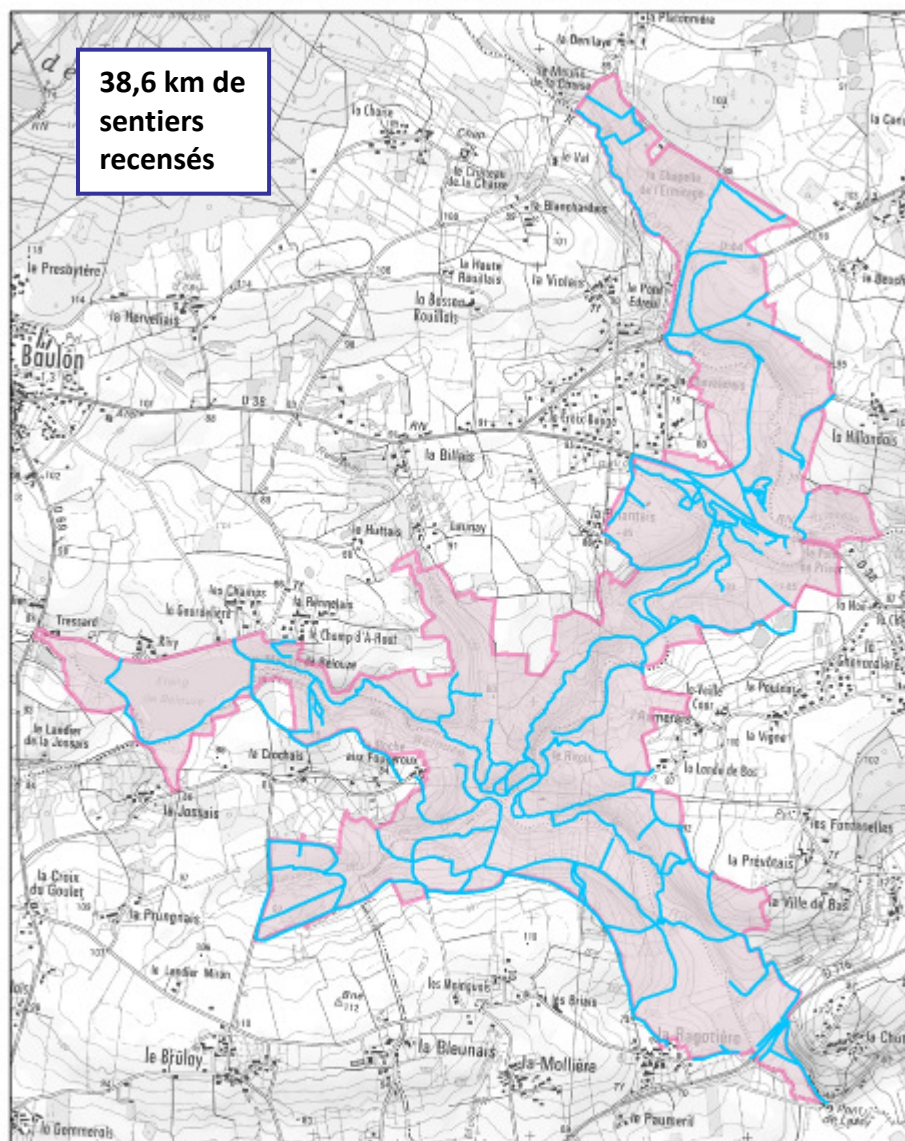
Portable : 07 87 25 83 89

M. Le Président du COPIL Natura
2000 « Vallée du Canut »

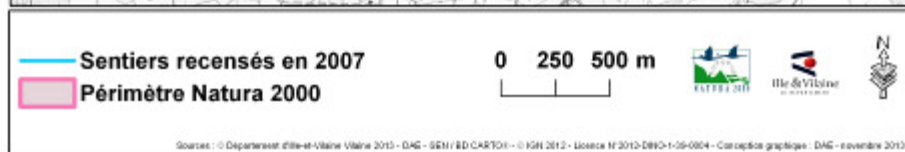
Henri RAULT

Annexe 1 : Evolution des sentiers recensés entre 2007 et 2013 sur le site Natura 2000 de la vallée du Canut

Sentiers recensés en 2007 - Vallée du Canut

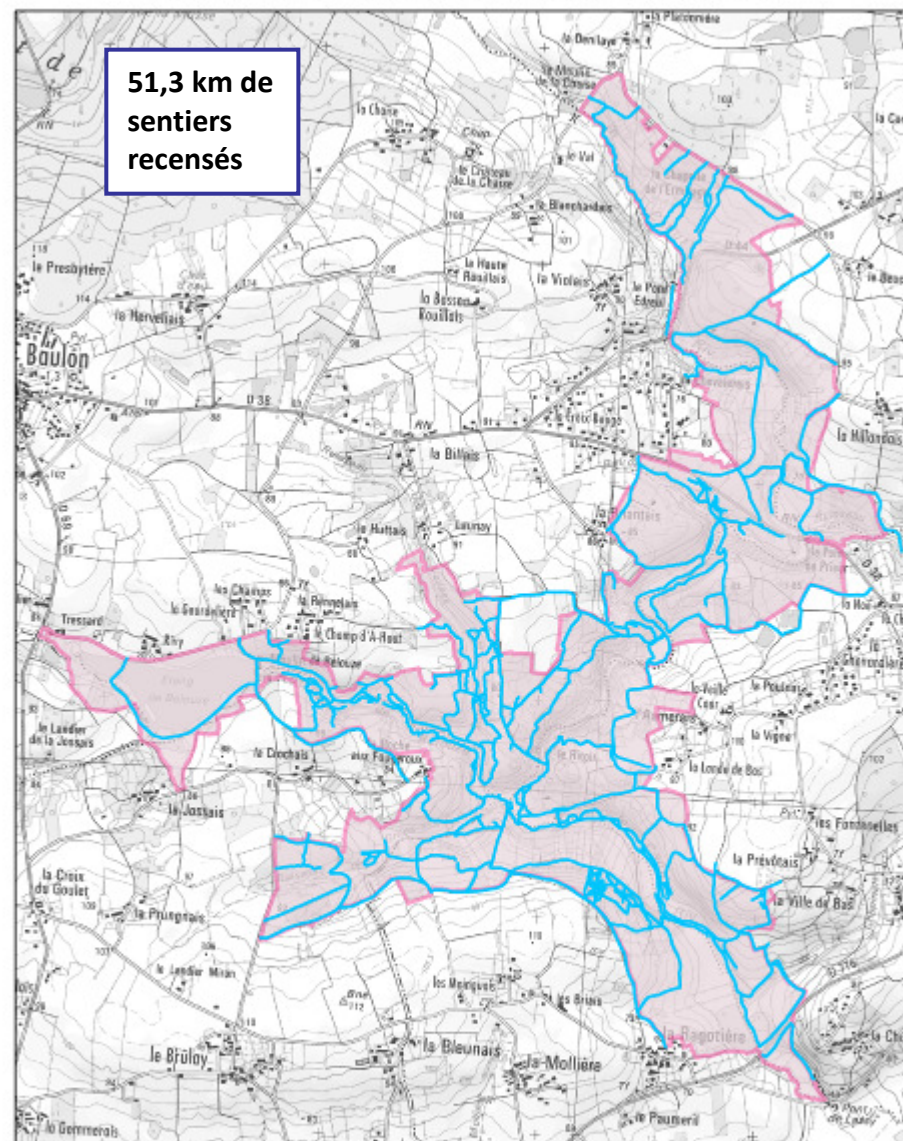


38,6 km de sentiers recensés



Source : © Département d'Ile-et-Vaine Vaine 2015 - DAC - SEM / ED CARTO1 - © IGN 2012 - Licenc N° 2012-D80-1-06-0004 - Conception graphique : DAC - novembre 2012

Sentiers recensés en 2013 - Vallée du Canut

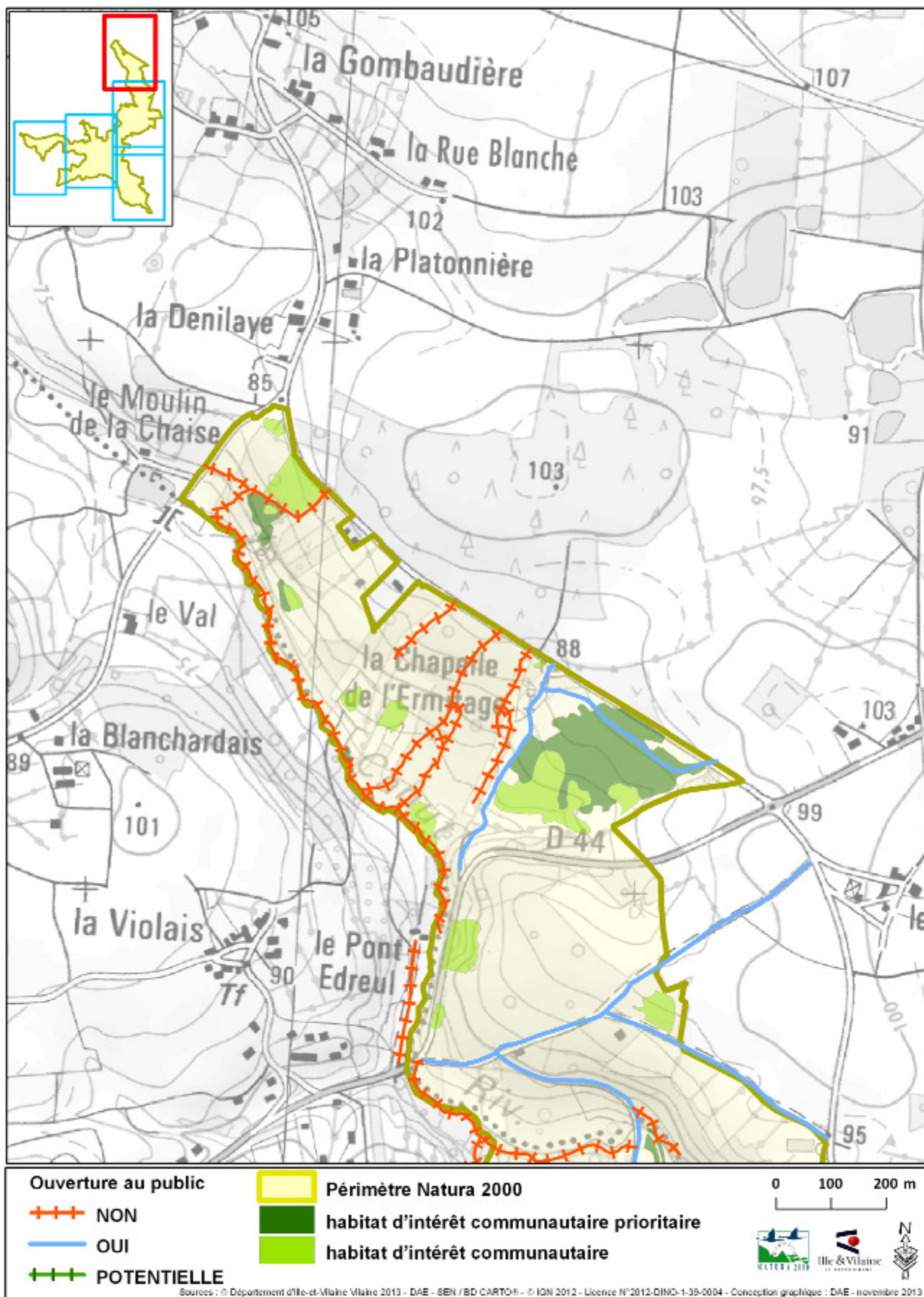


51,3 km de sentiers recensés

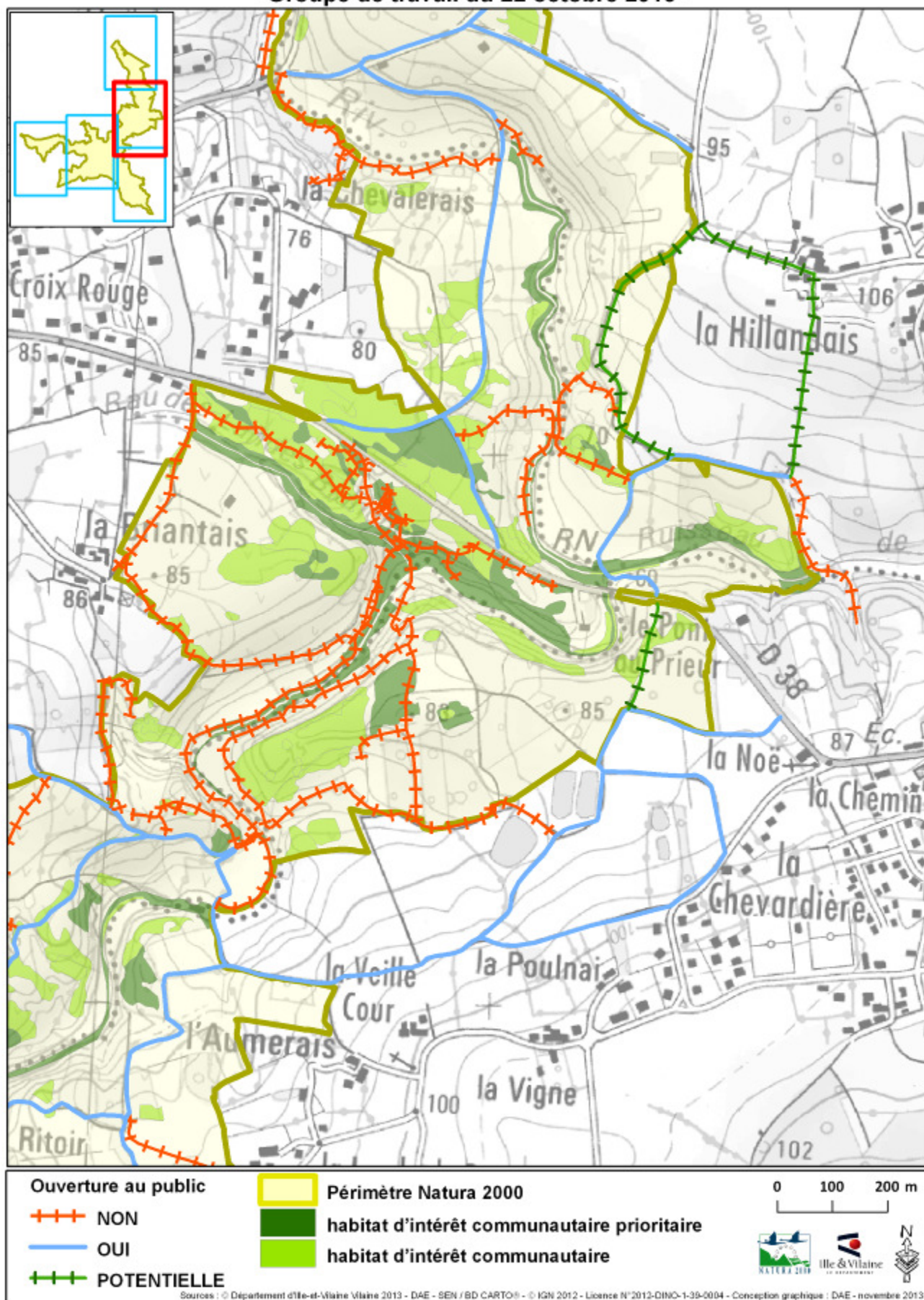


Source : © Département d'Ile-et-Vaine Vaine 2015 - DAC - SEM / ED CARTO1 - © IGN 2012 - Licenc N° 2012-D80-1-06-0004 - Conception graphique : DAC - novembre 2012

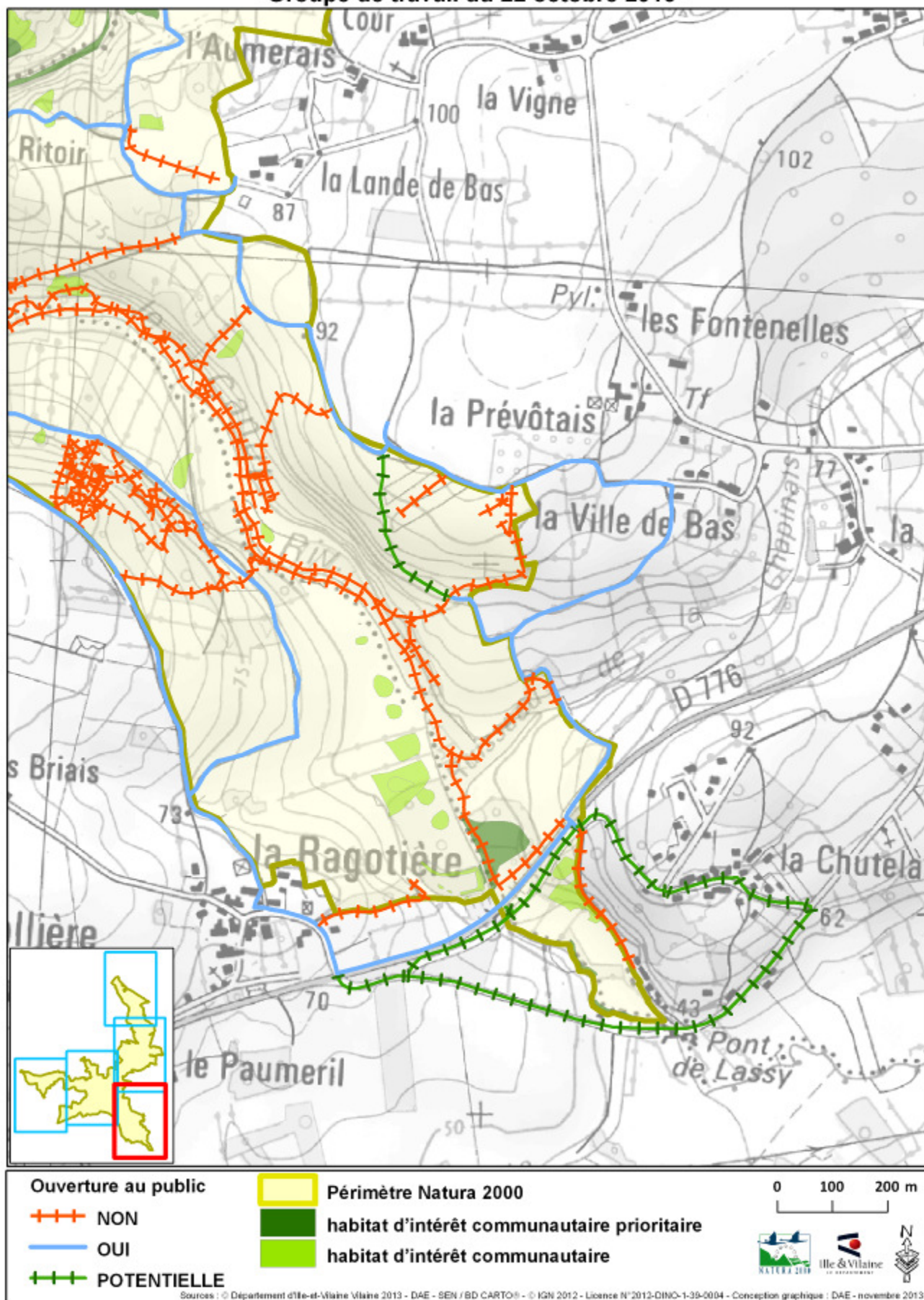
Annexe 2 : Actualisation des sentiers ouverts au public – Vallée du Canut
- Groupe de travail du 22 octobre 2013 -



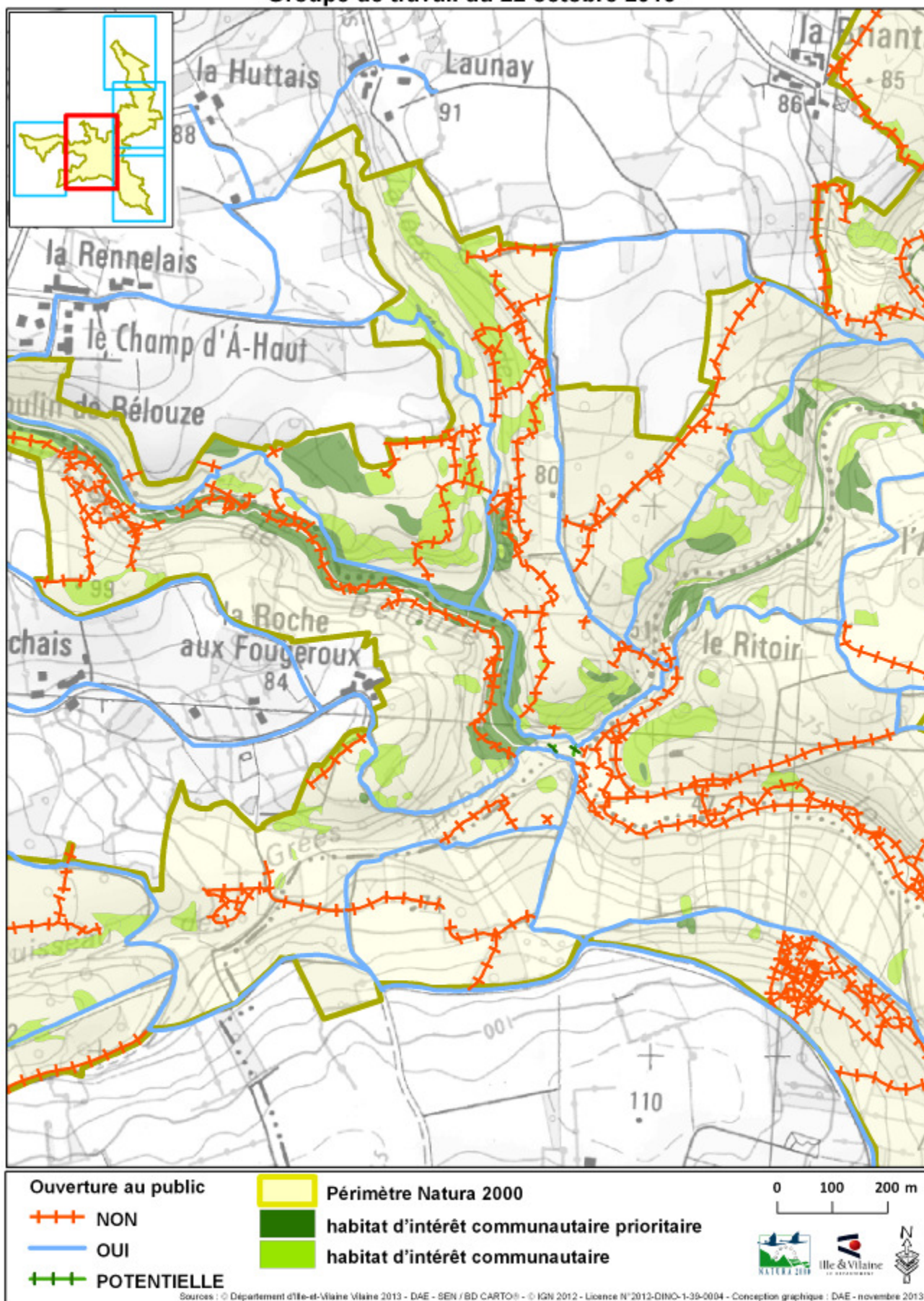
Actualisation des sentiers ouverts au public - Vallée du Canut
 - Groupe de travail du 22 octobre 2013 -



Actualisation des sentiers ouverts au public - Vallée du Canut
 - Groupe de travail du 22 octobre 2013 -



Actualisation des sentiers ouverts au public - Vallée du Canut
 - Groupe de travail du 22 octobre 2013 -



Actualisation des sentiers ouverts au public - Vallée du Canut
 - Groupe de travail du 22 octobre 2013 -

